

PETITE GAZETTE

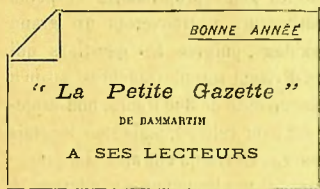
de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M.)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50



ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 Décembre. — L'empereur Guillaume a envoyé au général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, à l'occasion de Noël, un album très artistique, en souvenir des fêtes du mariage du kronprinz, auxquelles le général a assisté comme chef de la mission française.

— La grève russe se poursuit et la situation ne s'est pas améliorée ; le gouvernement a fait procéder à de nouvelles arrestations. De sanglantes bagarres ont eu lieu à Moscou. De nouveaux conflits entre Tartares, Arméniens et révolutionnaires se sont produits à Tiflis. Les révoltés des provinces baltiques ont envahi la province de Vitebsk.

24 Décembre. — Les socialistes allemands ont décidé de lancer le 14 janvier un appel réclamant le suffrage universel pour les élections à la Diète de Prusse et d'organiser pour le 21 janvier de grandes réunions où sera

discutée l'éventualité d'une grève générale politique.

25 Décembre. — L'observatoire du collège d'Harvard (Etats-Unis) a reçu une communication du professeur Percival Lowell annonçant la découverte d'une comète à deux queues.

26 Décembre. — La situation est très critique. Le conseil des délégués ouvriers de Saint-Petersbourg a décidé la continuation de la grève et des mesures énergiques contre ceux qui refuseraient d'adhérer au mouvement.

27 Décembre. — La chancellerie impériale de Russie a promulgué un ukase du tsar déterminant les classes de citoyens qui auront le droit de vote pour les élections à la Douma d'empire. Les membres du comité exécutif révolutionnaire de Saint-Petersbourg, au nombre de quarante-neuf, ont été arrêtés. A Moscou, la lutte engagée entre les révolutionnaires et la troupe s'est poursuivie avec acharnement.

— Un décret publié à Madrid ordonne l'application aux produits italiens du tarif général des douanes. L'autopsie du cadavre de Sola Comas, l'anarchiste qui tenta de tuer l'archevêque de Barcelonne, n'a révélé aucune trace de poison.

28 Décembre. — Le vapeur anglais *Bedecrag*, dont on a annoncé le naufrage sur la roche Bannalec, près Brest,

s'est brisé en deux. Le grand mât tombe. Tout l'arrière du navire est submergé.

29 Décembre. — Un grave conflit municipal s'est élevé à Limoges, à propos des crédits pour la police, que la majorité socialiste unifiée du conseil, a refusé de voter. Le maire, M. Labusière, a démissionné.

— La lutte, toujours aussi meurtrière, a continué à Moscou. Des troubles graves se sont produits dans la région de l'Oural, où les ouvriers révoltés se sont emparés de plusieurs usines.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier, M. G. Menier, député de la première circonscription de Meaux, est venu à Dammartin pour y rendre compte de son mandat qui est sur le point d'expirer, et faire un exposé de la situation politique actuelle.

La séance s'est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Haran, président de l'Association républicaine du canton.

Le sympathique député a, devant une très nombreuse assistance, développé d'une façon claire et précise sa façon d'envisager la politique républicaine, et il a déclaré avec une extrême franchise, qu'il a voté toutes les lois ayant pour objet l'amélioration du sort des travailleurs et des humbles.

« On a, a-t-il dit, accusé le Parlement d'impuissance ; nos adversaires devraient avoir la loyauté de reconnaître que la majorité républicaine a réalisé d'importantes réformes. Elle a travaillé avec instance à l'amélioration des conditions sociales, et le program-

me qu'elle s'était tracé en conformité des vœux de ses mandants, elle l'a exécuté en grande partie. »

Entrant alors dans le détail des lois votées au cours de la présente législature, l'honorable député commence son exposé par la *Loi sur la compétence des Juges de Paix*.

« Les contribuables réclamaient une justice plus expéditive, moins coûteuse, nous avons voté la loi sur les justices de paix. Est-il besoin de dire que les petits propriétaires et petits cultivateurs y trouveront un grand avantage, puisque les questions qui les divisent seront tranchées jusqu'à concurrence de 300 francs, non-seulement avec célérité, mais sans les frais souvent élevés qu'entraîne la procédure. Il y a beaucoup de réformes à réaliser dans ce sens, et c'est un premier pas fort appréciable

A propos de la *Loi sur le dégrèvement des sucres*. — « On sait, dit-il, que pour la réduction du droit de consommation de 64 centimes à 25 centimes le kilog, cette loi, de caractère bien démocratique, a fait gagner aux consommateurs environ deux millions, et l'on sait aussi maintenant que cette modification importante à l'impôt indirect n'a point affecté notre régime fiscal. »

« Le résultat de la loi sur les sucres démontre, ajoute M. Menier, qu'on peut abaisser aussi à 10 cent. la *taxe des lettres* et entrer hardiment dans la voie des détaxes indirectes, car une plus grande consommation de sucre, un emploi beaucoup plus répandu encore du timbre postal permettront au Trésor d'y trouver son compte, tout en produisant plus de bien-être. »

Pour la *Suppression des Bureaux de placement*, le représentant de la première circonscription de Meaux a dit : On sait comment l'ouvrier réduit au chômage était exploité dans ces officines, avec quelle ingéniosité les tenanciers de ces bureaux plaçaient et déplaçaient leurs pensionnaires et finissaient ainsi par accaparer leur petit pécule. La suppression de ces officines était une réforme d'ordre démocratique, et le Parlement républicain n'a pas hésité à la prononcer.

« En ce qui concerne la *Patente des petits commerçants*, c'est encore là une réforme qui s'imposerait et que les petits commerçants, si dignes d'intérêt, attendaient avec une légitime impatience. La loi votée les fait bénéficier de deux millions par an sans préjudice pour l'équilibre budgétaire que les gros industriels et gros commerçants rétablissent par des charges plus élevées. »

L'honorable député est persuadé qu'en retirant aux fabriques le monopole des pompes funèbres pour le donner aux communes, le Parlement a accompli une œuvre de libération des consciences, en ne laissant aux différents cultes que le soin de s'occuper des cérémonies intérieures lorsqu'elles seront réclamées par les familles des défunts.

« L'extension de la loi sur les accidents du travail était, dit M. G. Menier absolument nécessaire ; elle n'est du reste, que le prélude de dispositions plus générales qui devront s'appliquer à tous les travailleurs, sans exception, employés comme ouvriers agricoles, car ceux-ci, lorsqu'ils sont blessés par une charrue ou une charrette ont droit à la protection comme ceux qui sont

blessés ou mutilés par des machines. C'est d'une justice rigoureuse et ce n'est pas douteux que dans un avenir très prochain, la loi n'atteigne ainsi tout son développement.

La question de l'amélioration des moyens de transport amène M. Menier à renouveler les déclarations qu'il a faites tout récemment encore, au sujet de la mise en œuvre de la ligne de tramway de Meaux à Dammartin, à laquelle il fut attaché d'une façon toute spéciale, afin d'en hâter la réalisation. Cette affaire entièrement à l'abri de tout obstacle ne peut manquer d'entrer bientôt dans la période d'exécution, tout en laissant espérer que les propriétaires riverains des terrains traversés, ne montreront pas des prétentions déraisonnables pour l'estimation des emprises qui pourront leur être faites et dont ils seront les premiers à profiter en raison de la valeur qu'acquerront les parties non expropriées en bordure de la ligne.

La *loi d'assistance aux vieillards et aux infirmes* est dit-il « une loi humanitaire répondant à un véritable besoin. Elle n'impose aux communes, il faut remarquer, qu'un sacrifice minime, la plus grosse part de la dépense étant supportée par le département et l'Etat. »

La loi des *retraites ouvrières*, cette loi de graves conséquences financières les débats n'en sont pas épuisés. Elle aura les mêmes avantages, pour ceux qu'elle vise, que la loi sur les accidents du travail. Elle peut effrayer avant son application, mais, après sa promulgation, on en trouvera les dispositions toutes naturelles, et, plus tard, l'on sera surpris qu'elle n'ait pas été depuis longtemps. Ce dont il faut dès à présent se féliciter, c'est

qu'elle donnera d'excellents résultats.»

« Avec la loi de deux ans, il arrivera que désormais tous les jeunes gens, sans exception, paieront au pays l'impôt du sang. C'est une réforme essentiellement démocratique, je l'ai votée avec la forte majorité qui tenait à donner satisfaction au prolétariat. Son application aura d'heureux résultats pour le pays. »

« En ce qui concerne les menées antimilitaristes, j'estime, poursuit, notre député, que quelques individus ont voulu se singulariser en prêchant la grève aux conscrits et réservistes, mais que le pays sent trop la nécessité d'avoir une armée de défense, de sauvegarde. Si les avis de ces étranges patriotes étaient écoutés, il y a d'autres races qui viendraient faire notre conquête et en annexant notre pays détruiraient nos libertés (bravos répétés). Vos applaudissements me montrent que vous partagez mes idées sur une question aussi importantes. »

Parlant de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, M. Menier dit qu'il a toujours entendu assurer la suprématie du pouvoir civil, et qu'en votant cette loi il croit avoir répondu fidèlement aux vœux de ses électeurs. « Je respecte, dit-il, la croyance de chacun, mais je veux voir l'Etat maître chez lui, et le prêtre dans son église.

Pour terminer, l'honorable député dit quelques mots du récent incident marocain, qui fit craindre un moment des complications diplomatiques.

« L'affaire du Maroc, dit-il, n'était qu'un prétexte; on nous cherchait une querelle d'Allemand; on voulait isoler la France, qui par sa prospérité, par son travail, avait réussi à apporter une certaine amélioration dans les relations

diplomatiques avec l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre.

La France, par sa sincérité, a pu se faire une situation très remarquable dans le monde européen. Le livre jaune publié par le Gouvernement, a produit une bonne impression. Le langage de M. Rouvier démontre de la façon la plus nette qu'aucune question n'est soulevée contre nous, car nous voulons être en bons rapports avec tous.

La France, nation parlementaire, agit au grand jour; son attitude est très nette et très franche. Par son calme, son esprit de conciliation, la République a évité la guerre, mais, pour sa dignité, ses intérêts légitimes elle ne peut abandonner aucun de ses avantages.

Je ne prévois pas de grandes difficultés, étant donné la façon dont nous vivons avec tous nos voisins; mais je crois que si une agression venait à se produire, nous la déjouerions plutôt par nos amitiés. »

Ces dernières paroles du sympathique député sont accueillies aux cris de *Vive la France! Vive la République! Vive Gaston Menier!*

Pendant qu'au bureau, on rédige un ordre du jour de félicitations en l'honneur de M. G. Menier, on entend au dehors une vibrante fanfare de chasse, que la Société de Trompes fait entendre à l'intention de son généreux membre honoraire.

— A la sortie de la conférence de la salle Denisot, M. Gaston Menier s'est rendu à l'Ecole communale de filles, où avait lieu sous la direction de Mlle Ratier, l'aimable directrice des classes. Une charmante petite fête scolaire à l'occasion de l'Arbre de Noël. M. Léonor Dupille, conseiller d'arrondissement et membre de la

Délégation cantonale, présent dans la salle, a salué l'arrivée du bienveillant député, qui a applaudi, avec toute l'assistance la charmante poésie toute de circonstance, dite par notre excellent et distingué poète dammartinois. L'utile de dire que M. G. Menier a dû participer pour une bonne part à la copieuse distribution de jouets et d'objets de toutes sortes qui ont fait les délices de nos écolières.

MITRY-MORY

Un nommé Seibolt qui a dérobé un canard dans la basse-cour de M. Bruyère, sous-chef de station à Mitry, est traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel de Meaux, qui l'a condamné à 8 jours de prison avec bénéfice de la loi de sursis.

EVE

On nous écrit de cette commune à la date du 26 courant :

Mme veuve A. Pierret est venue distribuer à l'école tout un lot de fichus en laine pour les petites filles, et des cache-nez en flanelle pour les garçons.

Le tout a été accueilli avec la plus vive satisfaction par la population enfantine, qui adresse à Mme Pierret ses sincères remerciements, pour avoir eu la bonne pensée de faire cette petite distribution plus tôt que de coutume, en cette saison d'hiver.

— Le samedi 23 courant avait lieu en l'école d'Eve une conférence sur le sujet suivant, tout d'actualité : « La Russie ».

Les auditeurs, venus toujours nombreux comme à l'habitude, après avoir entendu la conférence proprement dite, faite par M. Draye, instituteur, ont vu défiler sous leurs yeux de belles

vues de la Russie et une série de vues amusantes.

Après le récit des 2 monologues suivants, « La Première Classe » de Frédéric Bataille et « Ah! que je suis content d'être un homme » récités par les enfants de l'école d'Eve, la séance s'est terminée par l'audition d'une série de rouleaux artistiques de phonographe.

ERMENONVILLE

Par décret présidentiel du 42 courant, M. Jules Gagneux a été nommé lieutenant des Sapeurs-Pompier d'Ermenonville.

OTHIS

Hier soir un nommé Eugène Anger, âgé de dix-neuf ans, travaillant à une machine à battre installée dans les environs, a frappé d'un coup de couteau au côté gauche un charretier de dix huit ans, Alfred Margotteau, qui sortait du café Chéron à Othis, d'où Anger avait été expulsé quelques instants auparavant.

L'agresseur s'est enfui aussitôt, mais plusieurs personnes l'ont rejoint et enfermé dans un local, en attendant l'arrivée des gendarmes de Dammartin.

Auger a démoli la porte de ce local et s'est enfui. Il est activement recherché.

L'état de Margotteau est grave.

De Claye-Souilly à Villeparisis

Par Annet, Carnetin, Montjay, Villevaudé, Le Pin et Courtry

(SUITE*)

Poursuivant votre route par la route de Voisins, au bout de laquelle on aperçoit, à gauche, l'église de

la fabrication des toiles peintes, vous gagnez le village d'Annet distant de trois kilomètres, à proximité de la Marne qu'on peut traverser sur un très beau pont de pierre.

L'église d'Annet qui se profile d'une façon pittoresque sur une très belle place, est un édifice moderne de style gothique à trois nefs. Quoique un peu bas, il serait assez intéressant si des réparations nécessitées [par une exécution imparfaite du travail, n'avaient dénaturé les nefs latérales, dont l'effet est rendu très disgracieux.

Carnetin, éloigné de quatre kilomètres d'Annet, occupe le sommet d'un plateau où l'on jouit d'une vue étendue. Ce village de peu d'importance est groupé autour de l'église, qui ne présente qu'un très minime intérêt.

Remontant dans la direction du Nord, un chemin qui laisse voir à droite et à gauche de ravissants coteaux, et devant soi un plateau boisé, on arrive au hameau de Montjay autrefois Montjay-la-Tour, à cause de l'imposant vestige de l'ancienne forteresse qui s'élevait en cet endroit escarpé et qui, au XII^e siècle, était possédé par Gaucher de Montjay, dont les fréquentes incursions sur les terres du voisinage causèrent bien des soucis au roi Louis le Jeune, qui ne parvint qu'avec peine à réduire ce vassal turbulent à l'impuissance, en détruisant son château dont il ne resta sur pied qu'une portion de la tour qu'on voyait encore au siècle dernier.

Un peu plus loin, sur le versant d'un autre coteau, s'échelonne gracieusement le village de Villevaudé et, au bas du vallon, se distingue d'un groupe d'habitations, l'église paroissiale de Villevaudé, de son travail, av. n autre hameau du nom certaine améliorera.

de Bordeaux. Ce modeste sanctuaire n'a de pittoresque que sa situation au bas d'une colline qui domine toute cette région de la vallée de la Marne.

En suivant, sur la droite, la route qui se déroule au bas du coteau verdoyant dont les sites se succèdent très variés, on ne tarde pas à apercevoir le Pin, village fort ancien, dont l'église fut donnée en 1175, par quelque seigneur, à l'abbaye de Chaage, qui y forma un prieuré en titre. En 1540, un autre seigneur du lieu nommé Jean de Moussy, fit construire une chapelle sur le territoire de cette même paroisse, mais elle fut détruite, à ce qu'on croit, pendant les guerres du siècle suivant.

L'église du Pin qui est un édifice assez vaste mais un peu bas, ne manque pas néanmoins d'intérêt ; elle date du XV^e siècle, comprend trois nefs dont les voûtes sont soutenues par des piliers pleins, avec chapiteaux ornés.

Parmi les pierres tombales que renferme cette église, il en est une dans le bas-côté de droite, datée du 11 décembre 1745, qui rappelle les libéralités de Dame Madeleine le Cousturier, veuve de Messire Louis Philippe Desvieux, écuyer, qui donna à la paroisse 159 livres 1 sol 3 deniers de rente annuelle et perpétuelle « pour être » employées à l'assistance des pauvres » et des gens âgés, leur donner du » pain dans leurs besoins où les solli- » citer dans leurs maladies ». Ladite dame a donné aussi aux pauvres enfants de la paroisse 58 livres 2 sols 10 deniers de rente foncière en l'hôtel de ville de Paris « pour être payées au » maître d'école pour l'instruction des » dits enfants dont les pères et mères » n'auraient pas les moyens de les » faire instruire. Cela sans autre charge que de prier MM. les procureurs

» fiscaux et notables de la paroisse, de » veiller à l'exécution de la dite do- » nation ».

Sur une petite dalle de marbre noir placée devant le sanctuaire, est gravée l'inscription suivante :

ICY REPOSE
HONORABLE ET DISCRÈTE
PERSONNE
MESSIRE CHARLES ANDRÉ
BERTHELOT
QUI PENDANT PLUS DE
CINQUANTE ANNÉES FUT LAMY
LE PASTEUR ET LE PÈRE
DE CE PEUPLE
IL DÉCÉDA LE 12
AVRIL 1790 DANS LA
81^e ANNÉE DE SON AGE

Il existe dans le voisinage du Pin, un petit cours d'eau dénommé « la Venante », qui alimente un étang.

A deux kilomètres de là, en suivant la même direction, se trouve le village de Courtry, assis à la base du mamelon sur lequel est construit le fort de Vaujours.

L'église de Courtry est des plus modestes, on pourrait même dire très pauvre pour une commune qui ne compte pas moins de quatre cents habitants dont on vante le caractère laborieux et hospitalier.

Pour gagner Villeparisis distant de près de quatre kilomètres de Courtry, sur le versant nord du plateau de Vaujours, il n'y aura qu'à gravir la route qui contourne les flancs du coteau dont une partie est boisée, alors que sur la droite du versant, se découpent les hauteurs de Montsaigle, dépendant du territoire de Villeparisis, dont on ne tarde pas à apercevoir le riant panorama.

La commune de Villeparisis traver-

sée par la route d'Allemagne, qui est bordée de maisons sur une grande étendue, a une origine très ancienne et a joué un rôle assez important dans l'histoire de cette région du Parisis.

L'église, qui est de construction moderne, est à deux nefs égales. Elle est basse et assez mal éclairée. En revanche, elle est parquetée et munie d'un calorifère.

La halte de Villeparisis, située sur les bords du canal de l'Ourcq est très fréquentée des pêcheurs à la ligne, pendant la belle saison. E. L.



Simple question.

— Pourquoi les capucins laissent-ils pousser leur barbe ?...

Réponse. — Pour la manger en salade !!!

Carnet d'un philosophe :

« Un des contrastes ironiques de la vie. »

Quand le feu se met à ronfler, c'est signe qu'il flambe. Quand un homme en fait autant, cela prouve juste le contraire.

Vous aurez quatre jours de clou pour avoir perdu votre étrille — et quatre jours pour ne pas l'avoir trouvée, nongnieugnien !

— Mais je ne l'ai pas cherchée, capitaine,

— Et quatre jours pour ne pas l'avoir cherchée, nongnieugnien !



ANNÉE 1906

Almanachs variés

depuis 0 fr. 10

Almanach le Briard,

175 pages illustrées 0 fr. 50

ALMANACHS

Hachette et du Drapeau

1 fr. 35 au lieu de 1 fr. 50 pour
tous les lecteurs de la PETITE GAZETTE

AGENDAS semaine réglés fr. et cent
dos toile gaufrée,
Papier supérieur..... 0 fr. 55

AGENDAS couverture toile gaufrée,
titre doré, réglure francs et
cent..... 0 fr. 65

AGENDAS 2 jours à la page, réglure
francs et centimes, dos toile
gaufrée, titre doré..... 1 fr. 10
Avec couverture pleine en toile gaufrée.
Papier supérieur..... 1 fr. 20

AGENDAS un jour par page, papier très
fort, réglés, francs et cen-
times, reliure soignée en pleine toile avec
titre doré..... 2 fr. 50

Agendas de poche et de bureaux

GRAND CHOIX

de Calendriers Éphémérides

0,25, - 0,30, - 0,35, cent., etc.

PRIME Absolument Gratuite
Offerte aux Lecteurs
de la "Petite Gazette"

A tous ses lecteurs notre Journal offre
gratuitement deux bouteilles de **Saint-
Raphaël-Quinquina** rendues franco
de port en gare destinataire.

Pour bénéficier de cette prime, il suf-
fira d'adresser à notre Journal, une somme
de 2 fr. 25 pour le montant du transport
de l'emballage et des droits de régie.
Cette prime ne sera attribuée qu'une
fois à chaque abonnée et ne sera
gratuitement que du 15 Décembre
son travail, à l'approche.

certains améliorés, le prix des deux bou-
teilles sera de 5 fr. 50.

Le **St-Raphaël-Quinquina** est
la première marque des Vins toniques.

HORS CONCOURS
Exposition Universelle - Paris 1900

Société **St-RAPHAËL**

18, Avenue Parmentier 18, PARIS

Capital : 6.500 000 fr.

AVIS M. Guilbert informe
le public qu'ayant quitté
Dammartin, et ne s'occupant plus de
Teinturerie, il ne saurait se rendre
responsable, à l'avenir, des envois
qui lui seraient faits.

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIE, à Dammartin

La vie heureuse
... Le conseil des femmes

Offrir aux Femmes le spectacle infini de
l'activité féminine, tel est le programme de
deux Nouvelles Revues que publie la li-
brairie Hachette.

La vie heureuse (56 pages de texte
avec plus de 70 splendides gravures tirées
sur papier de luxe, 50 centimes).

Le conseil des femmes, destiné à
faire connaître les conditions et ressources
des métiers et des carrières qui peuvent
être exercés par des femmes, la prépara-
tion qu'ils exigent, l'avenir qu'on en peut
attendre.

Tous les articles de **La vie heureuse**
et du **conseil des femmes** peuvent être
lus par les jeunes filles, et par tous les
membres de la famille.

En vente à la Librairie E. LEMARIE

Rubans d'Ordres et Décorations

Légion d'Honneur, Académie,
Médaille Militaire, Secours Mutuels,
ancienneté de Services, Médailles
commémoratives de campagnes
militaires, etc.

Le ruban, 0 f. 20 - La douzaine, 1 f. 90

Insignes pour Sociétés de
Secours Mutuels, Fanfares et
Sociétés diverses.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin - Imp. E. LEMARIE